



Commune de Saint-Yon
Agenda 21

4 objectifs, 21 axes, 40 actions.

Pourquoi engager le village dans un Agenda 21 ?

Stockholm, Rio, Kyoto, Johannesburg, ... les sommets internationaux se succèdent avec un constat identique.

La nécessité d'agir face à la dégradation de notre planète, à la consommation excessive de nos ressources et aux inégalités sociales et territoriales.

L'Homme et l'activité humaine ne constituent pas intrinsèquement une menace. Ce qui est en cause c'est le modèle qui accroît les déséquilibres. Celui qui altère les solidarités au sein d'une même génération et entre les générations, au sein d'un espace et entre les espaces.

Face à ce défi, la notion de développement durable formalise une réponse équilibrée, celle d'une écologie humaniste qui concilie la protection de l'environnement, la cohésion sociale et le développement économique.

En France, cette notion a été traduite dans de nombreux instruments juridiques (dont la Constitution de notre République) ainsi que dans nos politiques publiques (Grenelle de l'environnement, stratégie nationale de développement durable, stratégie nationale pour la biodiversité, ...).

L'équipe municipale de Saint-Yon fait sien ce modèle de civilisation sur lequel repose son engagement envers les Saint-Yonnaises et les Saint-Yonnais.

Mais dans le processus d'élaboration de ce modèle au niveau international, européen et national, quelle peut être la place de notre village ?

Cette place est nécessairement très modeste car nos actions auront un impact invisible à l'échelle « planète ».

Mais, cette mobilisation est utile car la durabilité requiert l'implication de tous afin de forger au quotidien notre destin commun et de transmettre à nos enfants les possibilités d'un avenir.

L'impact infinitésimal de la vie du village au regard de l'activité humaine mondiale ne peut nous exonérer de notre responsabilité envers les générations futures. La faiblesse des moyens et les pouvoirs limités dont nous disposons ne sauraient constituer une excuse pour renvoyer cette responsabilité à une autorité supérieure.

Consciente de son obligation, la municipalité a mis en place des actions diverses afin d'y répondre au quotidien dans sa dimension sociale (attention apportée à nos aînés et aux jeunes), environnementale (prévention des risques, économie d'énergie, gestion responsable des espaces verts, réduction et tri des déchets, ...) et économique.

Elle a voulu sensibiliser chaque Saint-Yonnaise et chaque Saint-Yonnais à cette exigence qui nous incombe à tous. En effet, la concertation et la participation fondent le socle d'un développement soutenable.

*La mairie s'est mobilisée **en direction des enfants** en coopération avec les enseignants. La jeune génération constitue en effet un vecteur dynamique et mobilisateur dans notre village dont l'école du « Rail perdu » est un des lieux de vie essentiels.*

*Une **approche heureuse et festive** du développement durable a été développée. En effet, la sobriété implique un retour à l'essentiel et non une approche restrictive ou punitive de l'existence.*

L'équipe municipale a travaillé en réseau (Etat, collectivités locales, associations, ...) afin de s'appropriier les bonnes pratiques et de diffuser des expériences réussies.

Ce mouvement, nous avons souhaité l'écrire dans un agenda 21, non pour le figer dans le marbre, mais pour lui offrir une meilleure cohérence, mobilisation et dynamique :

Cohérence par la recherche du meilleur équilibre possible s'agissant des 3 piliers (environnemental, social et économique) du développement durable et par la volonté de soumettre systématiquement nos actions au regard critique de ce prisme,

Mobilisation par la recherche d'une meilleure acceptabilité de la part des habitants qui ont vocation à devenir tous des acteurs de ce changement et par l'accentuation du travail en réseau,

Dynamique par l'évaluation partagée des résultats obtenus afin de persévérer ou d'approfondir.

***Davantage fédérer, mieux agir,
reprendre l'ouvrage chaque jour et évaluer ...
l'agenda 21 permettra de faire ce pas de mieux
que nous devons aux générations futures.***

***Alexandre TOUZET
Maire de Saint-Yon***

1^{er} Objectif : Améliorer la qualité des aménagements

1 - Promouvoir un urbanisme durable, une architecture responsable et une offre de logements diversifiée

1/1 Transformation du POS en PLU

1/2 Réalisation d'un éco-cœur de bourg

1/3 Promotion de l'éco-aménagement et de l'éco-construction

2 - Favoriser la sobriété énergétique des bâtiments

3- Favoriser la sobriété énergétique de l'éclairage public, l'enfouissement des réseaux et restreindre la pollution lumineuse

3/1 Economie d'énergie liée à l'éclairage public

3/2 Enfouissement des réseaux

4- Constituer un réseau cohérent de circulations douces « fonctionnelles » permettant de relier les hameaux et équipements publics et de promouvoir l'écomobilité

5- Constituer un réseau cohérent de circulations douces de loisirs permettant la valorisation du patrimoine naturel

5/1 Amélioration des chemins de randonnées existants

5/2 Rénovation de la « voie romaine »

5/3 Création d'une sente piétonne le long de la Renarde

2ème objectif : Améliorer la qualité de l'activité humaine et l'usage des ressources

6- Concevoir un développement économique approprié

6/1 Développement d'une activité économique appropriée

6/2 Information appropriée de l'activité économique

7- Promouvoir une consommation responsable

7/1 Promotion de l'achat responsable

7/2-Réduction, tri et valorisation des déchets

8- Economiser l'eau

8/1 Economie d'eau potable

8/2 Récupération de l'eau de pluie

9- Protéger et valoriser la biodiversité

9/1 Engagement et sensibilisation à la biodiversité

9/2 Gestion écologique des espaces verts

9/3 Gestion différenciée des espaces verts

9/4 Jardinage naturel

3ème objectif : Améliorer la qualité du « vivre ensemble » et prévenir les risques

10- Créer des espaces de socialisation pour les enfants et les jeunes et développer l'apprentissage des règles de vie et de citoyenneté

10/1 Espaces de sociabilisation pour les enfants et les jeunes

10/2 Apprentissage des règles de vie et de citoyenneté

11- Porter une attention particulière aux personnes âgées

12- Porter une attention particulière aux personnes handicapées

12/1 L'accès au village et à sa vie sociale

12/2 Le handisport

13- Développer les événements culturels et festifs favorisant « une vie de village » et une appropriation du développement durable

14- Sensibiliser aux problématiques de santé

15- Soutenir les dispositifs d'insertion sociale

16- Développer la prévention des risques naturels et technologiques

17- Conforter la sécurité

17/1 Tranquillité publique

17/2 Sécurité routière

4ème objectif : Améliorer la qualité de l'engagement du village

18- Développer l'éducation, la sensibilisation et la formation à l'environnement

18/1 Education à l'environnement

18/2 Sensibilisation à l'environnement des Saint-Yonnais

18/3 Formation des élus et du personnel

18/4 Une symbolique du développement durable, le Jardin de l'agenda 21

19- Promouvoir une gouvernance durable

19/1 L'information et la concertation

19/2 L'évaluation et l'actualisation des objectifs de durabilité du village

20- Porter la durabilité au-delà du village

21- Porter la durabilité à l'international

21/1 Coopération décentralisée

21/2 –Sensibilisation aux enjeux internationaux



Commune de Saint-Yon « Agenda 21 »

1^{er} Objectif : Améliorer la qualité des aménagements

L'aménagement constitue un vecteur essentiel du développement durable. Les ressorts d'un mieux vivre sont nombreux (meilleure qualité des espaces publics, cohérence des circulations, efficacité énergétique, vie sociale plus intense, ...). La transformation du POS en PLU, la promotion de l'éco-aménagement, la sobriété énergétique des infrastructures et les circulations douces concourent à créer les conditions d'un village mieux identifié, plus vivant et plus solidaire.



Commune de Saint-Yon « Agenda 21 »

Objectif : Améliorer la qualité des aménagements 1 - Promouvoir un urbanisme durable, une architecture responsable et une offre de logements diversifiée 1/1 - Transformation du POS en PLU

Action dans le temps :

- Date de création de la fiche : 16/09/2011
- Date de mise à jour :
- Date de réalisation : 2014
- Phasage dans le temps : études jusqu'en 2013 puis enquête publique

Définition et déroulement de l'action :

Dans le cadre de la transformation de son POS en PLU, la municipalité entend porter des principes d'aménagement conformes à l'exigence de durabilité.

- Limiter la consommation des espaces agricoles
- Préserver la biodiversité (corridors écologiques, ...)
- Développer un éco-cœur de bourg et le relier aux hameaux
- Offrir une offre de logements diversifiés
- Prévoir dans le cadre d'un développement à moyen et à long terme une petite zone d'aménagement de type éco-quartier
- Identifier une petite zone artisanale
- Encourager la rénovation du bâti existant et valoriser le patrimoine
- Promouvoir une diversité architecturale et une approche innovante en matière d'éco-habitat

Finalités :

- Epanouissement des êtres humains (créer un village qui répond davantage aux attentes)
- Lutte contre le changement climatique (BBC, ...), préservation de la biodiversité (corridors écologiques, ...), cohésion sociale (développer « un esprit de village », diversité de l'habitat), dynamique de développement (artisanat, ...)

Acteurs :

- Porteur de l'action : Alexandre TOUZET
- Partenaires : Patrick CAVE, cabinet d'études, personnes publiques associées (Direction des territoires, ...)

Moyens :

- Moyens financiers et subventions :
 - Coût : 20000 euros TTC
 - Fonds propres :
 - Subventions : Etat, Conseil général, Communauté de communes
- Outils :

Evaluation de l'action :

- Critères d'évaluation : adoption du document, consensus social sur le projet
- Résultats de l'évaluation :



Commune de Saint-Yon « Agenda 21 »

Objectif : Améliorer la qualité des aménagements

**1 - Promouvoir un urbanisme durable, une architecture responsable
et une offre de logements diversifiée**

1/2 - Réalisation d'un éco-cœur de bourg

Action dans le temps :

- Date de création de la fiche : 16/09/2011
- Date de mise à jour :
- Date de réalisation : 2013
- Phasage dans le temps : modification du POS en 2011, permis de construire en 2012

Définition et déroulement de l'action :

Dans le cadre de l'élaboration d'un projet de cœur de bourg, la municipalité entend porter des principes d'aménagement conformes à l'exigence de durabilité.

- Limiter la consommation des espaces agricoles
- Offrir une offre de logements diversifiée
- Promouvoir une diversité architecturale (bois)
et une approche d'éco-habitat (BBC, traitement des eaux pluviales, ...)
- Assurer la présence immédiate d'espaces publics de qualité (aire de sports, ...)
et le financement d'un équipement public scolaire

Finalités :

- Epanouissement des êtres humains (créer un espace de vie qui répond aux attentes de nouveaux habitants)
- Lutte contre le changement climatique (BBC, ...), préservation de la biodiversité (limiter la consommation d'espaces agricoles), cohésion sociale (diversité de l'habitat, développer « un esprit de village »), dynamique de développement (structuration d'un centre-bourg)

Acteurs :

- Porteur de l'action : Alexandre TOUZET
- Partenaires : Patrick CAVE, architectes, aménageur,

Moyens :

- Moyens financiers et subventions :
 - Coût : la commune bénéficiera des taxes d'urbanisme.
 - Fonds propres :
 - Subventions :
- Outils :

Evaluation de l'action :

- Critères d'évaluation : achèvement de l'éco-cœur de bourg, consensus social sur le projet
- Résultats de l'évaluation :



Commune de Saint-Yon « Agenda 21 »

Objectif : Améliorer la qualité des aménagements

1 - Promouvoir un urbanisme durable, une architecture responsable et une offre de logements diversifiée

1/3 – Promotion de l'éco-aménagement et de l'éco-construction

Action dans le temps :

- Date de création de la fiche : 16/09/2011
- Date de mise à jour :
- Date de réalisation : action continue
- Phasage dans le temps : réalisation de la plaquette en 2013
puis action continue de sensibilisation

Définition et déroulement de l'action :

La qualité de l'urbanisation revendiquée à travers le passage du POS en PLU doit également être portée par les opérateurs privés (aménageurs, particuliers, ...). A cette fin, une information sera délivrée à destination de ce public portant sur l'habitat durable (utilisation du bois, économie d'énergie, biodiversité/jardin, ...).

- Proposer aux aménageurs et aux particuliers une plaquette d'information.

Finalités :

- Lutte contre le changement climatique (BBC, ...)
- Préservation de la biodiversité (limiter la consommation d'espaces agricoles), cohésion sociale (diversité de l'habitat, développer « un esprit de village » sur la base du développement durable), épanouissement des êtres humains (sensibilisation des nouveaux habitants à la question du développement durable)

Acteurs :

- Porteur de l'action : Alexandre TOUZET
- Partenaires : Patrick CAVE, secrétariat mairie, ...

Moyens :

- Moyens financiers et subventions :
 - Coût : réalisation et reprographie en régie
 - Fonds propres :
 - Subventions :
- Outils :

Evaluation de l'action :

- Critères d'évaluation : nombre de plaquettes distribuées,
effets sur chaque autorisation d'urbanisme
- Résultats de l'évaluation :

Objectif : Améliorer la qualité des aménagements 2 - Favoriser la sobriété énergétique des bâtiments

Action dans le temps :

Date de création de la fiche : 16/09/2011

- Date de mise à jour :
- Date de réalisation : 2020
- Phasage dans le temps : diagnostic (2013), subventions (2013/2014), réalisations (2013/2020)



Définition et déroulement de l'action :

La commune établit un pré diagnostic en vue de trouver des solutions possibles pour faire baisser la consommation d'énergie dans les bâtiments communaux et sensibilise les habitants, les personnels de la mairie et les élus sur l'utilisation raisonnée du chauffage et de l'éclairage. La sensibilisation portera également sur la transposition de ces efforts au parc privé. Une étude de faisabilité pour le chauffage de l'eau sanitaire, par tubes thermiques, sera programmée ultérieurement.

- Réaliser une étude sommaire : recensement des locaux, usage et taux d'occupation (réalisé), bilan énergétique actuel (réalisé), pré-diagnostic énergétique pour tous les bâtiments (en cours), pré synthèse pour devis estimatif (isolation mur et plafond, fenêtres, ventilation, éclairage, programmation chauffage par zone ...) (en cours). Le diagnostic global permettra de définir un plan de rénovation hiérarchisé avec recommandations. Une fiche par bâtiment sera élaborée pour définir les travaux à réaliser. Les ampoules à filament seront remplacées par des ampoules à basse consommation.
- Etablir un plan d'exécution : étude et dossier technique de rénovation, chiffrage par bâtiment concerné ; appel d'offres ; plan de financement, ...
- Sensibiliser les habitants, par cette démarche, à la sobriété énergétique des bâtiments par le biais du journal local et par l'organisation d'une réunion publique dédiée.

Finalités :

- Lutte contre le changement climatique (économie d'énergie),
- Cohésion sociale (limiter la dépense publique liée à l'énergie et l'utiliser pour des investissements utiles socialement, éviter la précarité énergétique et préserver le pouvoir d'achat face à la hausse inévitable du coût de l'énergie), épanouissement des êtres humains (développer « un esprit de village » par une mobilisation pour le développement durable)

Acteurs :

- Porteurs de l'action : Jean-Claude LANGUILLAT
- Partenaires : Patrick CAVE, ADEME, Entreprise Habitat durable (M. SENE), ...

Moyens :

- Moyens financiers et subventions :
 - Coût : à définir en fonction du diagnostic
 - Fonds propres :
 - Subventions : contrat rural (Conseil général de l'Essonne et Conseil régional d'Ile de France)
- Outils : pré-diagnostic énergie (bilan consommation actuelle)

Evaluation de l'action :

- Critères d'évaluation : comparatif bilan consommation, répercussions sur le parc privé
- Résultats de l'évaluation :

Objectif : Améliorer la qualité des aménagements
3 - Favoriser la sobriété énergétique de l'éclairage public, l'enfouissement des réseaux et restreindre la pollution lumineuse
3/1 - Economie d'énergie liée à l'éclairage public

Action dans le temps :

- Date de création de la fiche : 16/09/2011
- Date de mise à jour :
- Date de réalisation : 2020
- Phasage dans le temps : étude 2012/2013, réalisations progressives

Définition et déroulement de l'action :

La commune lancera une étude pour définir des pistes d'adaptation technique afin de favoriser la sobriété énergétique de l'éclairage public et réduire la pollution lumineuse pour la faune nocturne. Elle associera les habitants à la démarche via internet, le journal municipal et/ou visites de hameaux pour les aspects sécurité et autres plages horaires. La sente piétonne qui dessert la gare de Breuillet Village est une des premières pistes à étudier (contacter CCA qui est en charge de l'entretien ...



- Etablir un pré-étude sommaire : installation de variateurs de lumière programmables, ampoules économiques, horloge astronomique, étude de faisabilité sur le parc existant, prévoir dans les nouvelles installations un système multi lignes et/ou variateurs, devis estimatif
- Réaliser un plan d'exécution : étude et dossier technique de rénovation et chiffrage, programme de rénovation, planning d'exécution
- Sensibiliser par ce biais les habitants à l'efficacité énergétique

Finalités :

- Lutte contre le changement climatique (économie d'énergie),
- Préservation de la biodiversité (pollution lumineuse), cohésion sociale (limiter la dépense publique liée à l'énergie et l'utiliser pour des investissements utiles socialement, sensibiliser les habitants à l'efficacité énergétique et à ses effets sur le pouvoir d'achat, développer « un esprit de village » par une mobilisation pour le développement durable)

Acteurs :

- Porteur de l'action : Jean-Claude LANGUILLAT
- Partenaires : Patrick CAVE, Communauté de communes, entreprises concessionnaires

Moyens :

- Moyens financiers et subventions :
 - Coût : à définir en fonction du diagnostic
 - Fonds propres :
 - Subventions :
- Outils : pré-diagnostic énergie (bilan consommation actuelle)

Evaluation de l'action :

- Critères d'évaluation : comparatif bilan consommation, impacts en matière de sensibilisation
- Résultats de l'évaluation :

Objectif : Améliorer la qualité des aménagements
3 - Favoriser la sobriété énergétique de l'éclairage public, l'enfouissement des réseaux et restreindre la pollution lumineuse
 3/2 - Enfouissement des réseaux

Action dans le temps :

- Date de création de la fiche : 16/09/2011
- Date de mise à jour :
- Date de réalisation : action continue
- Phasage dans le temps : réalisation immédiate pour les nouvelles installations, progressive pour le parc existant



Définition et déroulement de l'action :

La municipalité prévoit l'enfouissement des lignes aériennes lors de travaux de rénovation de voirie, de création de trottoir ou d'assainissement. Sont concernées les lignes EDF, France Télécom, éclairage public. L'objectif est de valoriser le paysage, de sécuriser la voie publique, de diminuer les nuisances visuelles et d'éviter les coupures pendant les événements climatiques.

- Réaliser une étude de faisabilité pour la rue des Cosnardières
- Imposer l'enfouissement pour les nouveaux aménagements
- Initier un plan d'exécution : étude dossier technique d'enfouissement, chiffrage, planning d'exécution, ...

Finalités :

- Dynamique de développement (valoriser le village)
- Epanouissement des êtres humains (prévenir les risques naturels), préservation de la biodiversité (qualité de l'insertion du village dans l'environnement)

Acteurs :

- Porteur de l'action : Jean-Claude LANGUILLAT
- Partenaires : Patrick CAVE, entreprises concessionnaires, Communauté de communes, ...

Moyens :

- Moyens financiers et subventions :
 - Coût : à définir en fonction du diagnostic
 - Fonds propres :
 - Subventions :
- Outils :

6 - Evaluation de l'action :

- Critères d'évaluation : linéaire de lignes effacées
- Résultats de l'évaluation :

Objectif : Améliorer la qualité des aménagements

4- Constituer un réseau cohérent de circulations douces fonctionnelles permettant de relier les hameaux et équipements publics et de promouvoir l'éco-mobilité

Action dans le temps :

- Date de création de la fiche : 16/09/2011
- Date de mise à jour :
- Date de réalisation : 2020
- Phasage dans le temps : information sur l'éco-mobilité (2013), axe mairie-gare (2014)



Définition et déroulement de l'action :

La mairie souhaite aménager des trottoirs et sentes pour interconnecter les hameaux avec le centre bourg, permettre l'accès aux services et équipements publics, faciliter la liaison avec la gare de Breuillet et développer l'accessibilité. Elle souhaite par ailleurs promouvoir l'éco mobilité.

- Réaliser une étude sommaire : définition du réseau global et cohérent qui pourrait permettre ce mode de déplacement écologique avec prise en compte de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, étude technique de faisabilité, estimation du coût de l'opération, définition et programmation dans le temps, recherche de subventions,...
- Initier un plan d'exécution : lancement du projet ; planning de réalisation, ...
- Prévoir une information dans le petit bavard et sur le site internet sur l'éco-mobilité (co-voiturage, ...)

Finalités :

- Lutte contre le changement climatique (limitation de l'usage de la voiture)
- Cohésion sociale (partage de l'espace public plus favorable à la cohésion sociale, limitation de la dépense liée à l'usage de l'automobile), épanouissement des êtres humains (effets sur la santé, accessibilité)

Acteurs :

- Porteurs de l'action : Edith DEROUBAIX
- Partenaires : Patrick CAVE, Communauté de communes, Conseil général, ...

Moyens :

- Moyens financiers et subventions :
 - Coût : à établir en fonction du diagnostic
 - Fonds propres :
 - Subventions : amendes de police, contrat départemental, ...
- Outils :

Evaluation de l'action :

- Critères d'évaluation : linéaire réalisé, réalisation de l'action de sensibilisation
- Résultats de l'évaluation :

Objectif : Améliorer la qualité des aménagements
5 - Constituer un réseau cohérent de circulations douces de loisirs
permettant la valorisation du patrimoine naturel
5/1 - Amélioration des chemins de randonnées existants

Action dans le temps :

- Date de création de la fiche : 16/09/2011
- Date de mise à jour :
- Date de réalisation : 2020
- Phasage dans le temps : diagnostic 2012



Définition et déroulement de l'action :

La mairie souhaite améliorer des chemins de randonnées existants et très utilisés (dans un premier temps, le chemin de la Fontaine et chemin des Cosnardières ; d'autres chemins pourront également être inclus si les moyens le permettent). Pour ce faire, elle souhaite lutter contre le ravinement, empêcher la circulation de motos, quad, etc. par un équipement avec barrières. Elle entend valoriser le GR1 (entretien et création d'une aire de pique-nique pour les randonneurs au niveau de l'église).

- Réaliser une étude sommaire : réalisation d'un état des lieux précis et chiffrage de l'opération
- Initier un planning d'exécution

Finalités :

- Préservation de la biodiversité (valoriser la biodiversité et la qualité esthétique des éléments du cadre de vie)
- Epanouissement des êtres humains (effets positifs de la marche sur la santé), dynamique de développement (valorisation de l'activité touristique), cohésion sociale (renforcer les liaisons entre l'ancien village et la vallée, initier un chantier d'insertion ou travail d'intérêt général, favoriser les liens sociaux)

Acteurs :

- Porteurs de l'action : Edith DEROUBAIX
- Partenaires : Jean-Claude LANGUILLAT, Communauté de communes, office du tourisme, Conseil général, ...

Moyens :

- Moyens financiers et subventions :
 - Coût : à établir en fonction du diagnostic
 - Fonds propres :
 - Subventions : du Conseil général et du Conseil régional
- Outils :

Évaluation de l'action :

- Critères d'évaluation : linéaire réalisé, identification touristique et de loisirs du village
- Résultats de l'évaluation :



Commune de Saint-Yon « Agenda 21 »

Objectif : Améliorer la qualité des aménagements **5 - Constituer un réseau de circulations douces de loisirs permettant la valorisation du patrimoine naturel** *5/2 - Rénovation de la « Voie romaine »*

Action dans le temps :

- Date de création de la fiche : 16/09/2011
- Date de mise à jour :
- Date de réalisation :
- Phasage dans le temps :

Définition et déroulement de l'action :

La « Voie romaine » permet la liaison piétonne entre le bas du village (au niveau de la Madeleine) et le haut de l'ancien village. Actuellement le pavage de cette voie a disparu sous un tapis de terre et de feuille. Sa rénovation est envisagée. De plus il n'y a aucun moyen piéton accessible aux poussettes et aux handicapés si ce n'est la route dangereuse car étroite, sinueuse et sans bas côté.

- Réaliser une étude sommaire : conduire une étude historique de la voie romaine (site protégé ?) et d'un état des lieux précis, étude de la faisabilité d'un chemin piéton permettant un accès aux handicapés ainsi qu'aux poussettes.
- Initier un planning d'exécution

Finalités :

- Préservation de la biodiversité (valorisation de la biodiversité et de la qualité esthétique des éléments du cadre de vie, développement de circulations douces)
- Epanouissement des êtres humains (effets positifs de la marche sur la santé), dynamique de développement (valorisation de l'activité touristique et du patrimoine historique), cohésion sociale (renforcer les liaisons entre l'ancien village et la vallée, initier un chantier d'insertion ou travail d'intérêt général, favoriser les liens sociaux)

Acteurs :

- Porteur de l'action : Edit DEROUBAIX
- Partenaires : Jean-Claude LANGUILLAT, association historique de Saint Yon, Communauté de communes, office du tourisme, Conseil général, Archives départementales, ...

Moyens :

- Moyens financiers et subventions :
 - Coût : à évaluer
 - Fonds propres :
 - Subventions : Conseil général de l'Essonne, ...
- Outils :

Evaluation de l'action :

- Critères d'évaluation : réalisation de la réfection
- Résultats de l'évaluation :

Objectif : Améliorer la qualité des aménagements
5 - Constituer un réseau de circulations douces de loisirs
permettant la valorisation du patrimoine naturel
5/3 - Création d'une sente piétonne le long de la Renarde

Action dans le temps :

- Date de création de la fiche : 16/09/2011
- Date de mise à jour :
- Date de réalisation :
- Phasage dans le temps : 2020

Définition et déroulement de l'action :

La commune est bordée à l'ouest par un cours d'eau « la Renarde ». Actuellement aucun sentier ne permet le passage des piétons le long de ce cours d'eau. La municipalité envisage de réaliser une étude concernant la réalisation d'un passage piéton le long des berges de la Renarde.

- Initier une étude sommaire : étude de la faisabilité d'une sente piétonne le long des berges de la Renarde (zone protégée), étude d'impact sur l'environnement
- Prévoir un planning d'exécution

Finalités :

- Préservation de la biodiversité (valorisation de la biodiversité et de la qualité esthétique des éléments du cadre de vie, développement de circulations douces)
- Epanouissement des êtres humains (effets positifs de la marche sur la santé), dynamique de développement (valorisation de l'activité touristique), cohésion sociale (renforcer les liaisons douces entre différents hameaux, favoriser les liens sociaux, initier un chantier d'insertion ou travail d'intérêt général)

Acteurs :

- Porteurs de l'action : Edit DEROUBAIX
- Partenaires : SIVSO, associations de protection de la nature, Conseil général, Agence de l'eau,

Moyens :

- Moyens financiers et subventions :
 - Coût : A évaluer
 - Fonds propres :
 - Subventions :
- Outils :

Evaluation de l'action :

- Critères d'évaluation : linéaire réalisé
- Résultats de l'évaluation :



Commune de Saint-Yon « Agenda 21 »

2ème objectif : Améliorer la qualité de l'activité humaine et l'usage des ressources

L'activité humaine (développement économique, consommation, entretien des espaces verts, utilisation de la ressource en eau, ...) peut être davantage respectueuse de l'environnement et du cadre de vie. Sans prôner une approche rétrograde, il est possible de convenir d'un usage plus sobre des ressources et de promouvoir une activité humaine plus adaptée aux enjeux du développement durable.



Commune de Saint-Yon « Agenda 21 »

*objectif : Améliorer la qualité de l'activité humaine
et l'usage des ressources*

*6 - Concevoir un développement économique approprié
6/1 – Développement d'une activité économique appropriée*

Action dans le temps :

- Date de création de la fiche : 16/09/2011
- Date de mise à jour :
- Date de réalisation :
- Phasage dans le temps : action continue

Définition et déroulement de l'action :

La démarche « agenda 21 » implique un équilibre entre les 3 piliers du développement durable (l'environnemental, l'économique et le social). Il est proposé un développement d'activités économiques respectueuses de l'environnement et génératrices de liens sociaux..

- Favoriser le commerce ambulant (boulangerie, ...)
- Identifier dans le futur PLU un petit espace artisanat
- Encourager l'implantation d'un centre équestre et d'activités liées aux loisirs, au tourisme et à l'environnement

Finalités :

- Dynamique de développement (développer une activité économique adaptée)
- cohésion sociale (développer l'emploi, encourager une vie sociale dans le village)

Acteurs :

- Porteur de l'action : Alexandre TOUZET
- Partenaires : entreprises, chambre des métiers, chambre du commerce

Moyens :

- Moyens financiers et subventions :
 - Coût :
 - Fonds propres :
 - Subventions :
- Outils :

Evaluation de l'action :

- Critères d'évaluation : installations réalisées
- Résultats de l'évaluation :



Commune de Saint-Yon « Agenda 21 »

*objectif : Améliorer la qualité de l'activité humaine
et l'usage des ressources*

*6 - Concevoir un développement économique approprié
6/2 - information appropriée de l'activité économique*

Action dans le temps :

- Date de création de la fiche : 16/09/2011
- Date de mise à jour :
- Date de réalisation : action continue
- Phasage dans le temps : règlement de publicité (2014)

Définition et déroulement de l'action :

La démarche « agenda 21 » implique un équilibre entre les 3 piliers du développement durable (l'environnemental, l'économique et le social). Il est proposé un développement d'activités économiques respectueuses de l'environnement et génératrices de liens sociaux.

- Faire connaître une fois par an dans le petit bavard la liste des entreprises de la commune et de façon permanente sur le site
- Etablir un règlement de la publicité
- A moyen terme, envisager une signalétique

Finalités :

- Dynamique de développement (développer une activité économique adaptée)
- Cohésion sociale (développer l'emploi, encourager une vie sociale dans le village), préservation de la biodiversité (éviter la publicité qui détériore les paysages)

Acteurs :

- Porteur de l'action : Alexandre TOUZET
- entreprises, bureau d'étude

Moyens :

- Moyens financiers et subventions :
 - Coût : à évaluer
 - Fonds propres :
 - Subventions :
- Outils :

Evaluation de l'action :

- Critères d'évaluation : réalisation du règlement de publicité, réalisation de la publicité annuelle
- Résultats de l'évaluation :

Commune de Saint-Yon « Agenda 21 »

*objectif : Améliorer la qualité de l'activité humaine
et l'usage des ressources*

*7 - Promouvoir une consommation responsable
7/1 - la promotion de l'achat responsable*

Action dans le temps :

- Date de création de la fiche : 16/09/2011
- Date de mise à jour :
- Date de réalisation : action continue
- Phasage dans le temps :

Définition et déroulement de l'action :

La démarche « agenda 21 » implique de promouvoir un achat responsable : sobriété, équité, ...

- Informer sur la notion de « produits équitables » (petit bavard)
- Elaborer une action de sensibilisation en direction des enfants
- Utiliser en mairie des produits « écologiques »
- Envisager le bio et circuits courts à la cantine

Finalités :

- Dynamique de développement (limiter les déchets, consommation responsable)
- Préservation de la biodiversité (produits éco compatibles), épanouissement des êtres humains (effets positifs sur la santé), cohésion sociale (produits équitables)

Acteurs :

- Porteur de l'action : Pascale TRUCHOT-TOUZET
- Catherine LEMPEREUR, Dominique BREBION

Moyens :

- Moyens financiers et subventions :
 - Coût : à étudier
 - Fonds propres :
 - Subventions :
- Outils :

Evaluation de l'action :

- Critères d'évaluation : nombre de produits concernés, réalisation de la sensibilisation
- Résultats de l'évaluation :

*objectif : Améliorer la qualité de l'activité humaine
 et l'usage des ressources*

*7 - Promouvoir une consommation responsable
 7/2 - Réduction, tri et valorisation des déchets*

Action dans le temps :

- Date de création de la fiche : 16/09/2011
- Date de mise à jour :
- Date de réalisation : action continue
- Phasage dans le temps :



Définition et déroulement de l'action :

En tant que signataire de la charte de prévention et de valorisation des déchets pilotée par le Conseil Général de l'Essonne, la municipalité a engagé plusieurs actions de sensibilisation : opération « STOP PUB » pour réduire la consommation de papier, élagage des arbres avec recyclage total (zéro déchets), plusieurs articles dans notre journal communal pour inciter les habitants au tri sélectif, à l'apport volontaire du verre et du papier dans les bornes disposées sur la commune, à l'utilisation de composteur pour les déchets verts, (...). La commune a également organisé des actions de sensibilisation auprès des enfants de notre école primaire : concours de tri de déchets ménagers, exposé sur la chaîne du recyclage (du déchet au produit commercialisable), réalisation de structures à base de déchets, carnaval avec des déguisements faits avec des déchets ...

- Réaliser une étude sommaire : plan d'élagage 2011 (recyclage complet et mise à disposition, pour les administrés, des copeaux bois pour du paillis), poursuite des actions de sensibilisation auprès des habitants pour les inciter au tri des déchets à la source, à l'apport volontaire du verre et papier, à la réduction des déchets par l'opération « Stop Pub » et le compostage individuel; sensibilisation des élèves de notre école par un concours de tri de déchets en 2012 et par une opération de nettoyage de printemps sur le territoire communal
- Initier un plan d'exécution : en cours et reconductible pour toutes ces actions
- Sensibiliser les habitants (ramassage de printemps)
- Continuer le tri du papier et l'utilisation du papier recyclé (mairie/école) et étendre cette action à d'autres produits

Finalités :

- Dynamique de développement (limiter les déchets)
- Epanouissement des êtres humains (effets positifs sur la santé, développement des connaissances), cohésion sociale (bois de chauffage aux seniors, appropriation du village par le geste citoyen), préservation de la biodiversité (protection des milieux et des ressources)

Acteurs :

- Porteur de l'action : Jean-Claude LANGUILLAT
- Partenaires : SICTOM, Conseil général, ADEME, école, ...

Moyens :

- Moyens financiers et subventions :
 - Coût :
 - Fonds propres :
 - Subventions :
- Outils :

Evaluation de l'action :

- Critères d'évaluation : réalisation annuelle d'opérations
- Résultats de l'évaluation :

*objectif : Améliorer la qualité de l'activité humaine
 et l'usage des ressources
 8 - Economiser l'eau
 8/1 - Economie d'eau potable*

Action dans le temps :

- Date de création de la fiche : 16/09/2011
- Date de mise à jour :
- Date de réalisation : action continue
- Phasage dans le temps : sensibilisation accentuée dès 2012



Définition et de l'action :

La mairie sensibilisera les habitants et les employés à l'économie de l'eau potable et à la récupération des eaux pluviales notamment par le rappel de quelques gestes simples qui peuvent permettre de réduire la consommation journalière de cette denrée rare appelée « l'Or Bleu » (la chasse aux fuites, l'installation des équipements économes, la préférence de la douche par rapport au bain, ne pas laisser couler l'eau pendant le lavage des dents, récupérer les eaux de pluie pour l'arrosage et les travaux de bricolage)

- Réaliser une étude sommaire : communication « Petit Bavard », un premier article sur cette thématique en 2011, rappel sur cet enjeu majeur dans un futur proche, ...
- Initier un plan d'exécution : rédaction d'articles, ...

Finalités :

- Dynamique de développement (limiter la consommation des ressources)
- Préservation de la biodiversité (protection des milieux et des ressources), cohésion sociale (appropriation du village par le geste citoyen, préservation du pouvoir d'achat, limiter la dépense publique liée à l'eau et l'utiliser pour des investissements utiles socialement)

Acteurs :

- Porteur de l'action : Jean-Claude LANGUILLAT
- Partenaires : syndicats intercommunaux, agence de l'eau, ...

Moyens :

- Moyens financiers et subventions :
 - Coût :
 - Fonds propres :
 - Subventions :
- Outils :

Evaluation de l'action :

- Critères d'évaluation : consommation d'eau de la mairie et de la commune (si possible), à terme, une enquête auprès des habitants sur leur implication dans cette démarche citoyenne
- Résultats de l'évaluation :

*objectif : Améliorer la qualité de l'activité humaine
 et l'usage des ressources*

8 - Economiser l'eau

8/2 - Récupération de l'eau de pluie

Action dans le temps :

- Date de création de la fiche : 16/09/2011
- Date de mise à jour :
- Date de réalisation : 2014
- Phasage dans le temps :



Définition et de l'action :

La municipalité souhaite installer des dispositifs de récupération des eaux pluviales pour l'arrosage des massifs communaux. Elle utilise l'eau de la source qui alimente le lavoir communal (qui est rejetée à l'égout) pour les travaux d'entretien et pour l'arrosage des plantations. Elle souhaite poursuivre la mise à niveau des sanitaires avec des équipements économes. Une action est à programmer pour étudier la possibilité de récupérer les eaux de pluie (dans une cuve enterrée de grande capacité) pour l'alimentation des sanitaires de l'école et/ou de la salle polyvalente, ...

- Engager une étude sommaire : étude d'implantation des dispositifs sur 2 sites pour l'arrosage des fleurs et massifs, étude pour l'adaptation de systèmes économes (poussoir sur lavabo, double commande sur chasse d'eau, ...), définition des matériels et estimation financière
- Initier un plan d'exécution : approvisionnement et installation des équipements pour la récupération d'eau pluviale, approvisionnement et installation des systèmes économes dans les sanitaires de la mairie et de l'école
- Diffuser ces bonnes pratiques auprès des habitants

Finalités :

- Dynamique de développement (limiter la consommation des ressources)
- Préservation de la biodiversité (protection des milieux et des ressources), cohésion sociale (préservation du pouvoir d'achat en diffusant des bonnes pratiques, limiter la dépense publique liée à l'eau et l'utiliser pour des investissements utiles socialement)

Acteurs :

- Porteur de l'action : Jean-Claude LANGUILLAT
- Partenaires :

Moyens :

- Moyens financiers et subventions :
 - Coût :
 - Fonds propres :
 - Subventions :
- Outils :

Evaluation de l'action :

- Critères d'évaluation : consommation en eau de la municipalité et de la commune
- Résultats de l'évaluation :

*objectif : Améliorer la qualité de l'activité humaine
et l'usage des ressources*

9 - Protéger et valoriser la biodiversité

9/1 – Engagement et sensibilisation à la biodiversité

Action dans le temps :

- Date de création de la fiche : 16/09/2011
- Date de mise à jour :
- Date de réalisation :
- Phasage dans le temps :

Définition et déroulement de l'action :

Afin de sensibiliser les habitants à la question de la biodiversité, il est proposé d'agir sur les nids pour hirondelles (dont certains seront supprimés dans le cadre de la destruction de l'immeuble accueillant le centre équestre). Cette action sera poursuivie à partir d'un état des lieux et d'un engagement de la commune dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité.

- Signer la charte d'engagement de la stratégie nationale pour la biodiversité
- Prendre en compte la biodiversité dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme (corridors écologiques, ...)
- Fabriquer des nids pour hirondelles (par le conseil municipal des enfants) et implanter ces derniers sur des bâtiments municipaux
- Identifier d'autres actions ponctuelles en matière de biodiversité en effectuant un recensement du patrimoine à protéger
- Proposer des expositions.

Finalités :

- Préservation de la biodiversité (protection des milieux et des ressources)
- Epanouissement de tous les êtres humains (connaissance du milieu naturel)

Acteurs :

- Porteurs de l'action : Edith DEROUBAIX et Alexandre TOUZET
- Partenaires :

Moyens :

- Moyens financiers et subventions :
 - Coût :
 - Fonds propres :
 - Subventions :
- Outils :

Evaluation de l'action :

- Critères d'évaluation : opérations réalisées chaque année
- Résultats de l'évaluation :

*objectif : Améliorer la qualité de l'activité humaine
 et l'usage des ressources*

*9 - Protéger et valoriser la biodiversité
 9/2 Gestion écologique des espaces verts*

Action dans le temps :

- Date de création de la fiche : 16/09/2011
- Date de mise à jour :
- Date de réalisation :
- Phasage dans le temps :



Définition et déroulement de l'action :

La municipalité souhaite encore réduire l'utilisation des produits phytosanitaires (tendre vers zéro pesticide ou utiliser des produits biodégradables) pour éviter la pollution des sols et des nappes phréatiques. Elle poursuivra la création de massifs avec bâche de sol (pour diminuer l'évaporation et éviter la pousse des herbes sauvages) et l'élagage des espaces boisés (avec recyclage total des bois coupés pour le chauffage et copeaux pour le paillis). Le désherbage manuel sera amplifié.

- Engager une étude sommaire : actualiser le plan d'action pour stopper l'utilisation des produits phytos d'ici 2013, utiliser des engrais biologiques (rechercher les produits de substitution biodégradables), réduire l'arrosage et la pousse des mauvaises herbes par du paillis, la pose de bâches de sol, rédiger un article dans le journal communal pour sensibiliser les habitants, choisir des plantes et arbustes pour terrain sec
- Continuer le plan d'exécution : en cours et reconductible

Finalités :

- Préservation de la biodiversité (protection des milieux et des ressources)
- Epanouissement de tous les êtres humains (amélioration de la santé de tous)

Acteurs :

- Porteur de l'action : Jean-Claude LANGUILLAT
- Partenaires : Jean-Michel LASNE, service technique, communes engagées dans un processus semblable, ...

Moyens :

- Moyens financiers et subventions :
 - Coût :
 - Fonds propres :
 - Subventions :
- Outils :

Evaluation de l'action :

- Critères d'évaluation : suivi de la décroissance d'utilisation des produits phytos ...
- Résultats de l'évaluation :

*objectif : Améliorer la qualité de l'activité humaine
et l'usage des ressources*

*9 - Protéger et valoriser la biodiversité
9/3 - Gestion différenciée des espaces verts*

Action dans le temps :

- Date de création de la fiche : 16/09/2011
- Date de mise à jour :
- Date de réalisation :
- Phasage dans le temps :

Définition et déroulement de l'action :

Pour assurer la biodiversité (faune et flore) sur le territoire communal, la municipalité a opté pour une gestion différenciée des espaces verts et boisés. Pour cela nous avons un programme de tonte et de taille adapté à chaque zone du village de manière à laisser quelques espaces sauvages ou en friche pour la protection des espèces.

- Sensibiliser les habitants à cette démarche et s'assurer de la mise en œuvre du programme

Finalités :

- Préservation de la biodiversité (protection des milieux et des ressources et diffusion de bonnes pratiques)

Acteurs :

- Porteur de l'action : Jean-Claude LANGUILLAT
- Partenaires : Jean-Michel LASNE, service technique

Moyens :

- Moyens financiers et subventions :
 - Coût :
 - Fonds propres :
 - Subventions :
- Outils :

Evaluation de l'action :

- Critères d'évaluation : mise en oeuvre du plan, acceptation sociale
- Résultats de l'évaluation :





Commune de Saint-Yon « Agenda 21 »

*objectif : Améliorer la qualité de l'activité humaine
et l'usage des ressources*

9 - Protéger et valoriser la biodiversité

9/4- Jardinage naturel

Action dans le temps :

- Date de création de la fiche : 16/09/2011
- Date de mise à jour :
- Date de réalisation :
- Phasage dans le temps :

Définition et déroulement de l'action :

Afin de sensibiliser les habitants à la question de la biodiversité, il est proposé d'agir dans leur vie quotidienne en les sensibilisant à la démarche « jardinage naturel ».

- Sensibiliser les habitants par le biais du journal municipal à la démarche « jardinage naturel »

Finalités :

- Préservation de la biodiversité (protection des milieux et des ressources et diffusion de bonnes pratiques)
- Epanouissement de tous les êtres humains (connaissance du milieu naturel)

Acteurs :

- Porteur de l'action : Jean-Claude LANGUILLAT
- Partenaires : Philippe ASSERAY, Bernard FORTUNEL

Moyens :

- Moyens financiers et subventions :
 - Coût :
 - Fonds propres :
 - Subventions :
- Outils :

Evaluation de l'action :

- Critères d'évaluation :
- Résultats de l'évaluation :

3ème objectif :
Améliorer la qualité du « vivre ensemble »
et prévenir les risques

Le développement durable implique une société plus solidaire entre les générations, une attention particulière apportée aux personnes handicapées, une amélioration des conditions d'existence (santé, cohésion sociale, ...) et l'accentuation de la prévention des risques. Un « vivre ensemble » davantage affirmé est nécessaire dans une société dont les fondamentaux évoluent très rapidement.



Commune de Saint-Yon « Agenda 21 »

*objectif : Améliorer la qualité du « vivre ensemble »
et prévenir les risques*

10 - Créer des espaces de sociabilisation pour les enfants et les jeunes et développer l'apprentissage des règles de vie et de citoyenneté

10/1 - Espaces de sociabilisation pour les enfants et les jeunes

Action dans le temps :

- Date de création de la fiche : 16/09/2011
- Date de mise à jour :
- Date de réalisation :
- Phasage dans le temps : aire multisports (2013), aire de jeux (2014)

Définition et déroulement de l'action :

La démarche « agenda 21 » doit favoriser un mieux « vivre ensemble ». L'accès aux activités doit être facilité pour les plus jeunes. Il s'agit également d'offrir les moyens d'une expression positive pour ce public.

- Créer une aire multisports
- Développer l'aire de jeux pour enfants
- Envisager la création d'un espace roller

Finalités :

- Epanouissement des êtres humains (effets positifs sur la pratique sportive et la santé)
- cohésion sociale (renforcer le « vivre ensemble »)

Acteurs :

- Porteur de l'action : Pascale TRUCHOT-TOUZET
- Partenaires : Patrick CAVE, Jean-Michel LASNE

Moyens :

- Moyens financiers et subventions :
 - Coût :
 - Fonds propres :
 - Subventions : contrat départemental
- Outils :

Evaluation de l'action :

- Critères d'évaluation : réalisation des équipements
- Résultats de l'évaluation :



Commune de Saint-Yon « Agenda 21 »

*objectif : Améliorer la qualité du « vivre ensemble »
et prévenir les risques*

*10 - Créer des espaces de sociabilisation pour les enfants et les jeunes
et développer l'apprentissage des règles de vie et de citoyenneté*

10/2 - Apprentissage des règles de vie et de citoyenneté

Action dans le temps :

- Date de création de la fiche : 16/09/2011
- Date de mise à jour :
- Date de réalisation : action continue
- Phasage dans le temps :

Définition et déroulement de l'action :

La démarche « agenda 21 » doit favoriser un mieux « vivre ensemble ». L'accès des plus jeunes aux règles de citoyenneté doit être facilité.

- Proposer le permis piéton dans le cadre du temps scolaire
- Sensibiliser les CM2 aux incivilités dans le train
- Animer le Conseil municipal des enfants
- Organiser la cérémonie de remise des cartes électorales des jeunes électeurs

Finalités :

- Epanouissement des êtres humains (effets positifs sur le développement personnel)
- cohésion sociale (renforcer le « vivre ensemble »)

Acteurs :

- Porteur de l'action : Pascale TRUCHOT-TOUZET
- Partenaires : Jean-Claude LANGUILLAT, Alexandre TOUZET, Ecole, Gendarmerie, ...

Moyens :

- Moyens financiers et subventions :
 - Coût :
 - Fonds propres :
 - Subventions :
- Outils :

Evaluation de l'action :

- Critères d'évaluation :
- Résultats de l'évaluation :



Commune de Saint-Yon « Agenda 21 »

*objectif : Améliorer la qualité du « vivre ensemble »
et prévenir les risques*

11 - Porter une attention particulière aux personnes âgées

Action dans le temps :

- Date de création de la fiche : 16/09/2011
- Date de mise à jour :
- Date de réalisation : action continue
- Phasage dans le temps :

Définition et déroulement de l'action :

La démarche « agenda 21 » doit favoriser un mieux « vivre ensemble ». La vie des aînés du village doit être agréable et le village accueillant.

- Conforter le dispositif d'appel en cas d'événements climatiques ou autres permettant de prendre des nouvelles de chacun
- Développer les activités proposées notamment dans un cadre intergénérationnel (parrainage, etc)
- Etudier une offre de transport

Finalités :

- Epanouissement des êtres humains (améliorer la qualité de vie des personnes âgées)
- cohésion sociale (renforcer le « vivre ensemble » en développant notamment les liens intergénérationnels)

Acteurs :

- Porteur de l'action : Marie-Christine RAYNAL
- Partenaires : Catherine LEMPEREUR, ...

Moyens :

- Moyens financiers et subventions :
 - Coût :
 - Fonds propres :
 - Subventions :
- Outils :

Evaluation de l'action :

- Critères d'évaluation :
- Résultats de l'évaluation :



Commune de Saint-Yon « Agenda 21 »

*objectif : Améliorer la qualité du « vivre ensemble »
et prévenir les risques*

*12- Porter une attention particulière aux personnes handicapées
12/1 - L'accès au village et à sa vie sociale*

Action dans le temps :

- Date de création de la fiche : 16/09/2011
- Date de mise à jour :
- Date de réalisation :
- Phasage dans le temps :

Définition et déroulement de l'action :

La démarche « agenda 21 » doit favoriser un mieux « vivre ensemble ». La vie des personnes handicapées doit être agréable au sein de notre village

- Effectuer les diagnostics (voirie et bâtiment)
- Améliorer l'accessibilité
- Partager notamment dans le cadre des animations du village (partenariat avec l'APF, « ensemble, autrement capable »)
- Prévoir une borne d'informations

Finalités :

- Epanouissement des êtres humains (améliorer la qualité de vie des personnes handicapées)
- cohésion sociale (renforcer le « vivre ensemble »)

Acteurs :

- Porteur de l'action : Jean-Claude LANGUILLAT
- Partenaires : Marie-Christine RAYNAL, Gilbert SAURAT, associations

Moyens :

- Moyens financiers et subventions :
 - Coût :
 - Fonds propres :
 - Subventions :
- Outils :

Evaluation de l'action :

- Critères d'évaluation : réalisations en matière d'accessibilité par rapport au diagnostic, ...
- Résultats de l'évaluation :



Commune de Saint-Yon « Agenda 21 »

*objectif : Améliorer la qualité du « vivre ensemble »
et prévenir les risques*

12- Porter une attention particulière aux personnes handicapées 12/2 - Le handisport

Action dans le temps :

- Date de création de la fiche : 16/09/2011
- Date de mise à jour :
- Date de réalisation :
- Phasage dans le temps :

Définition et déroulement de l'action :

La démarche « agenda 21 » doit favoriser un mieux « vivre ensemble ». La vie des personnes handicapées doit être agréable au sein de notre village, ce qui inclut un accès à l'activité sportive.

- Développer un projet handisport dans le cadre du projet de centre équestre
- Développer un projet handisport dans le cadre du tir à l'arc

Finalités :

- Epanouissement des êtres humains (améliorer la qualité de vie des personnes handicapées et notamment l'accès à la pratique sportive)
- cohésion sociale (renforcer le « vivre ensemble »)

Acteurs :

- Porteur de l'action : Jean-Claude LANGUILLAT et Alexandre TOUZET
- Partenaires : Jacques SCHOETTER, associations, centre équestre

Moyens :

- Moyens financiers et subventions :
 - Coût :
 - Fonds propres :
 - Subventions :
- Outils :

Evaluation de l'action :

- Critères d'évaluation : mise en place de la discipline sportive
- Résultats de l'évaluation :



Commune de Saint-Yon « Agenda 21 »

*objectif : Améliorer la qualité du « vivre ensemble »
et prévenir les risques*

*13 - Développer les événements culturels et festifs
favorisant une vie de village et une appropriation du développement durable*

Action dans le temps :

- Date de création de la fiche : 16/09/2011
- Date de mise à jour :
- Date de réalisation :
- Phasage dans le temps :

Définition et déroulement de l'action :

La démarche « agenda 21 » doit être également festive afin de permettre son appropriation par le plus grand nombre et porter ce mieux « vivre ensemble ».

- Développer les animations au sein du village favorisant le bénévolat, la rencontre des générations, des hameaux et des diversités socioprofessionnelles (fête des voisins)
- Créer autour de ces manifestations une identité pour le village
- Insérer systématiquement la dimension durable (prix du développement durable pour l'exposition de peinture, gestion des déchets, ...)

Finalités :

- cohésion sociale (renforcer le « vivre ensemble »)
- Epanouissement des êtres humains (améliorer les capacités créatives)

Acteurs :

- Porteur de l'action : Pascale TRUCHOT-TOUZET
- Partenaires : Gilbert SAURAT, commission extra-municipale des fêtes, Ecole, ...

Moyens :

- Moyens financiers et subventions :
 - Coût :
 - Fonds propres :
 - Subventions :
- Outils :

Evaluation de l'action :

- Critères d'évaluation : nombre d'événements et mobilisation
- Résultats de l'évaluation :



Commune de Saint-Yon « Agenda 21 »

*objectif : Améliorer la qualité du « vivre ensemble »
et prévenir les risques
14 - Sensibiliser aux problématiques de santé*

Action dans le temps :

- Date de création de la fiche : 16/09/2011
- Date de mise à jour :
- Date de réalisation :
- Phasage dans le temps :

Définition et déroulement de l'action :

Dans le cadre de l'agenda 21, il est proposé de développer des actions de proximité en matière de prévention santé

- Régulariser le brossage des dents après le repas pris à la cantine scolaire et prévoir l'intervention d'un dentiste une fois par an
- Assurer une offre en matière de défibrillateurs
- Rédiger au moins une fois par an un article de prévention dans le petit bavard
- Conduire une action de prévention contre la consommation excessive d'alcool de certains jeunes
- Sensibiliser les agriculteurs aux effets de certains produits utilisés à proximité des habitations

Finalités :

- Epanouissement des êtres humains (améliorer la santé de tous)
- Cohésion sociale (éviter les effets négatifs de l'alcool dans la vie sociale)

Acteurs :

- Porteur de l'action : Marie-Christine RAYNAL
- Partenaires : dentiste, médecin, communauté de communes

Moyens :

- Moyens financiers et subventions :
 - Coût :
 - Fonds propres :
 - Subventions :
- Outils :

Evaluation de l'action :

- Critères d'évaluation :
- Résultats de l'évaluation :



Commune de Saint-Yon « Agenda 21 »

*objectif : Améliorer la qualité du « vivre ensemble »
et prévenir les risques
15 - Soutenir les dispositifs d'insertion sociale*

Action dans le temps :

- Date de création de la fiche : 16/09/2011
- Date de mise à jour :
- Date de réalisation :
- Phasage dans le temps :

Définition et déroulement de l'action :

La démarche « agenda 21 » implique un équilibre entre les 3 piliers du développement durable (l'environnemental, l'économique et le social). Il est proposé de soutenir les dispositifs d'insertion sociale.

- Initier un chantier de réinsertion sociale pour les chemins ruraux
- Soutenir les dispositifs d'insertion
(au moins 1 employé municipal bénéficiant d'un contrat d'insertion)
- Informer les habitants de l'activité du centre communale d'action sociale
et engager une démarche de contacts directs auprès de personnes potentiellement concernées
- Envisager des clauses d'insertion sociale dans les marchés
- Participer au dispositif TIG (travail d'intérêt général)

Finalités :

- cohésion sociale (favoriser l'insertion sociale de chacun)
- Epanouissement des êtres humains (amélioration des conditions d'existence)

Acteurs :

- Porteur de l'action : Marie-Christine RAYNAL
- Partenaires : Catherine LEMPEREUR, Patrick CAVE, organismes porteurs de dispositifs d'insertion sociale, service technique de la mairie

Moyens :

- Moyens financiers et subventions :
 - Coût :
 - Fonds propres :
 - Subventions :
- Outils :

Evaluation de l'action :

- Critères d'évaluation :
- Résultats de l'évaluation :



Commune de Saint-Yon « Agenda 21 »

*objectif : Améliorer la qualité du « vivre ensemble »
et prévenir les risques*

16 - Développer la prévention des risques naturels et technologiques

Action dans le temps :

- Date de création de la fiche : 16/09/2011
- Date de mise à jour :
- Date de réalisation :
- Phasage dans le temps : sécurité incendie (2014)

Définition et déroulement de l'action :

La démarche agenda 21 implique l'approfondissement de la connaissance des risques et des moyens d'y répondre.

- Assurer le suivi du plan de sauvegarde
- Améliorer sur deux sites la sécurité incendie
- Informer les habitants sur les risques dans le cadre du passage du POS au PLU
- Développer l'information s'agissant de l'astreinte téléphonique
- Envisager un dispositif d'alerte

Finalités :

- Epanouissement des êtres humains (améliorer la sécurité des habitants)
- cohésion sociale (développer la solidarité face aux risques)

Acteurs :

- Porteur de l'action : Jean-Claude LANGUILLAT
- Partenaires :

Moyens :

- Moyens financiers et subventions :
 - Coût :
 - Fonds propres :
 - Subventions :
- Outils :

Evaluation de l'action :

- Critères d'évaluation :
- Résultats de l'évaluation :

*objectif : Améliorer la qualité du « vivre ensemble »
 et prévenir les risques*

*17 - Conforter la sécurité
 17/1 – Tranquillité publique*

Action dans le temps :

- Date de création de la fiche : 16/09/2011
- Date de mise à jour :
- Date de réalisation :
- Phasage dans le temps : mise en place du concept
 « voisin vigilant » 2011/2012



Définition et déroulement de l'action :

La commune est adhérente du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD). Ce Conseil constitue un cadre de concertation et d'échange sur les priorités de lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance. Il a pour but de définir, entre les adhérents, des objectifs communs pour préserver la sécurité des personnes et des biens ainsi que la tranquillité publique. Le CISPD s'appuie sur plusieurs associations pour aider les communes, les personnes en difficulté, les victimes, (...). La commune sensibilise régulièrement les habitants sur la conduite à tenir pour protéger leur domicile et éviter le cambriolage.

- Engager une étude sommaire : proposer aux Saint-Yonnais, un nouveau dispositif, le concept du « voisin vigilant » pour lutter contre la délinquance et en premier lieu les cambriolages (communication petit bavard), présenter le concept aux élus, ...
- Initier un plan d'exécution : poursuivre les actions de sensibilisation sur la sécurité et la protection, organiser une réunion publique pour exposer le concept du voisin vigilant et échanger avec les habitants sur ce dispositif avant de lancer l'opération, créer un réseau avec des volontaires par hameau qui seront le relais entre les habitants, la mairie et la gendarmerie

Finalités :

- Epanouissement des êtres humains (améliorer la sécurité des habitants)
- cohésion sociale (développer la solidarité face aux risques, renforcer la citoyenneté)

Acteurs :

- Porteur de l'action : Jean-Claude LANGUILLAT
- Partenaires : Alexandre TOUZET, gendarmerie, CISPD, Associations, Préfecture 91, ...

Moyens :

- Moyens financiers et subventions :
 - Coût :
 - Fonds propres :
 - Subventions :
- Outils :

Evaluation de l'action :

- Critères d'évaluation : comparatif bilan annuel incivilités, cambriolages, ...
- Résultats de l'évaluation :

*objectif : Améliorer la qualité du « vivre ensemble »
 et prévenir les risques*

17 - Conforter la sécurité

17/2 – Sécurité routière

Action dans le temps :

- Date de création de la fiche : 16/09/2011
- Date de mise à jour :
- Date de réalisation :
- Phasage dans le temps : 2010-2014



Définition et déroulement de l'action :

Ayant comme objectif d'améliorer la sécurité sur le réseau routier communal, nous avons effectué un diagnostic de l'existant et relevé quelques points sensibles sur lesquels nous voulons intervenir.

Cet enjeu étant parmi nos priorités et la sécurité étant l'affaire de tous, nous avons créé une « commission sécurité routière mixte » (habitants et élus) qui s'est déjà réunie plusieurs fois pour valider les actions proposées. Projets futurs :

- Créer un rond point au croisement des routes départementales (RD19-RD82) qui traversent le village et où la circulation est très importante, notamment aux heures de pointe (demande faite depuis plusieurs années auprès du CG91)
- Mettre en œuvre l'étude menée en partenariat avec les services du CG91 pour réduire la vitesse sur la RD19. Il est envisagé de réduire la largeur de la chaussée et d'aménager des trottoirs pour les piétons.
- Sécuriser la traversée des hameaux. Pour tenir cet engagement, nous avons commencé à implanter des chicanes ou des ralentisseurs ; l'implantation de nouveaux aménagements est à l'étude.
- Réduire la vitesse à 30 km/h sur les routes communales situées à proximité de notre « Jardin de l'Agenda 21 » et sur lequel sont implantés des jeux pour les enfants en bas âge.

Finalités :

- Epanouissement des êtres humains (améliorer la sécurité des usagés et des habitants)
- Cohésion sociale (entretenir et améliorer la sécurité des réseaux de communication)

Acteurs :

- Porteur de l'action : Jean-Claude LANGUILLAT
- Partenaires : Alexandre TOUZET, Patrick CAVE, Conseil général de l'Essonne, Préfecture, Gendarmerie ...

Moyens :

- Moyens financiers et subventions :
 - Coût :
 - Fonds propres :
 - Subventions :
- Outils :

Evaluation de l'action :

- Critères d'évaluation : comparatif bilan annuel accidentologie, ...
- Résultats de l'évaluation :



4ème objectif : Améliorer la qualité de l'engagement du village

Mieux agir pour un développement durable implique un partage des connaissances et le travail en réseau pour l'échange de bonnes pratiques. Le développement soutenable requiert la participation de tous (Saint-Yonnaises et Saint-Yonnais, associations, partenaires institutionnels). Cette ouverture sur son voisin et vers les autres se prolonge nécessairement vers celui qui habite un autre continent.



Commune de Saint-Yon « Agenda 21 »

objectif : Améliorer la qualité de l'engagement du village

18 - Développer l'éducation, la sensibilisation et la formation à l'environnement

18/1 - Education à l'environnement

Action dans le temps :

- Date de création de la fiche : 16/09/2011
- Date de mise à jour :
- Date de réalisation :
- Phasage dans le temps :

Définition et déroulement de l'action :

La commune ne peut porter seule l'agenda 21. C'est l'ensemble des St-Yonnais et tout particulièrement les plus jeunes qui doivent se mobiliser pour ce développement « soutenable ». Une action de sensibilisation de ce public est nécessaire pour assurer cette participation sur le long terme.

- Finaliser chaque année un projet « développement durable » dans le cadre du conseil municipal des enfants
- Soutenir l'école dans la perspective d'une démarche Eco-Ecole
- Conduire chaque année au moins une action de sensibilisation en direction des enfants

Finalités :

- épanouissement des êtres humains (amélioration des connaissances)
- Lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité, cohésion sociale

Acteurs :

- Porteur de l'action : Pascale TRUCHOT-TOUZET
- Partenaires : Ecole, associations de protection de l'environnement

Moyens :

- Moyens financiers et subventions :
 - Coût :
 - Fonds propres :
 - Subventions :
- Outils :

Evaluation de l'action :

- Critères d'évaluation :
- Résultats de l'évaluation :



Commune de Saint-Yon « Agenda 21 »

objectif : Améliorer la qualité de l'engagement du village

18 - Développer l'éducation, la sensibilisation et la formation à l'environnement

18/2 - Sensibilisation à l'environnement des Saint-Yonnais

Action dans le temps :

- Date de création de la fiche : 16/09/2011
- Date de mise à jour :
- Date de réalisation :
- Phasage dans le temps :

Définition et déroulement de l'action :

La commune ne peut porter seule l'agenda 21. C'est l'ensemble des St-Yonnais qui doivent se mobiliser pour ce développement « soutenable ».

- Publier au moins deux articles par an dans le journal municipal
- Créer un espace « développement durable » sur le site intercommunal de la mairie
- Participer aux événements nationaux (semaine du développement durable, semaine européenne de la réduction des déchets, ...)

Finalités :

- épanouissement des êtres humains (amélioration des connaissances)
- Lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité, cohésion sociale

Acteurs :

- Porteur de l'action : Pascale TRUCHOT-TOUZET
- Partenaires : Jean-Claude LANGUILLAT, équipe rédactionnelle du petit bavard et du site internet de la commune, associations de protection de l'environnement

Moyens :

- Moyens financiers et subventions :
 - Coût :
 - Fonds propres :
 - Subventions :
- Outils :

Evaluation de l'action :

- Critères d'évaluation :
- Résultats de l'évaluation :



Commune de Saint-Yon « Agenda 21 »

objectif : Améliorer la qualité de l'engagement du village

18 - Développer l'éducation, la sensibilisation et la formation à l'environnement

18/3 - Formation des élus et du personnel

Action dans le temps :

- Date de création de la fiche : 16/09/2011
- Date de mise à jour :
- Date de réalisation :
- Phasage dans le temps :

Définition et déroulement de l'action :

La commune doit impulser la démarche « agenda 21 » ce qui implique une formation continue de ses acteurs permettant de concevoir et de mettre en œuvre les projets. La formation constitue également un élément de valorisation du travail quotidien.

- Prévoir au moins une journée de formation « développement durable » par an pour un élu
- Prévoir une intervention d'un expert au moins une fois par an devant le Conseil municipal
- Prévoir au moins une journée de formation « développement durable » par an pour un employé municipal

Finalités :

- épanouissement des êtres humains (amélioration des connaissances)
- Lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité, cohésion sociale

Acteurs :

- Porteurs de l'action : Alexandre TOUZET et Dominique BREBION
- Partenaires : centre de formation, ...

Moyens :

- Moyens financiers et subventions :
 - Coût :
 - Fonds propres :
 - Subventions :
- Outils :

Evaluation de l'action :

- Critères d'évaluation : nombre de journées
- Résultats de l'évaluation :

objectif : Améliorer la qualité de l'engagement du village

18 - Développer l'éducation, la sensibilisation et la formation à l'environnement

18/4 - Une symbolique du développement durable, le Jardin de l'agenda 21

Action dans le temps :

- Date de création de la fiche : 16/09/2011
- Date de mise à jour :
- Date de réalisation :
- Phasage dans le temps :

Définition et déroulement de l'action :

A proximité de la mairie, de l'école et de notre salle polyvalente (Centre bourg), est envisagée la création « du Jardin de l'agenda 21 ». Dans cet espace de loisirs et de sensibilisation à la biodiversité, il est prévu de planter des arbres d'ornement et fruitiers, des massifs fleuris, des arbustes, des haies, et d'avoir des zones engazonnées et des zones plus sauvages avec quelques jeux pour les jeunes enfants et quelques bancs pour la détente des parents.

- Etude sommaire : poursuivre l'étude et élaborer un plan d'aménagement global de cet espace, validation du plan par le conseil municipal et la commission extramunicipale développement durable, chiffrage ; article dans le journal communal pour sensibiliser les habitants sur la biodiversité, ...

Finalités :

- épanouissement des êtres humains (amélioration des connaissances et sensibilisation à la démarche agenda 21)
- Lutte contre le changement climatique (sensibilisation), préservation de la biodiversité (sensibilisation), cohésion sociale (amélioration du vivre ensemble)

Acteurs :

- Porteur de l'action : Alexandre TOUZET
- Partenaires : Jean-Michel LASNE, Bernard FORTUNEL, Philippe ASSERAY

Moyens :

- Moyens financiers et subventions :
 - Coût :
 - Fonds propres :
 - Subventions :
- Outils :

Evaluation de l'action :

- Critères d'évaluation :
- Résultats de l'évaluation :



Commune de Saint-Yon « Agenda 21 »

*objectif : Améliorer la qualité de l'engagement du village
19 - Promouvoir une gouvernance durable
19/1 - L'information et la concertation*

Action dans le temps :

- Date de création de la fiche : 16/09/2011
- Date de mise à jour :
- Date de réalisation : action continue
- Phasage dans le temps :

Définition et déroulement de l'action :

Dans le cadre de la mise en œuvre de son agenda 21, la municipalité entend conforter les dispositifs d'information et de concertation permettant de partager ce projet de village.

- Développer le site internet (avec un espace développement durable)
- Développer la page facebook « Saint-Yon, village durable »
- Améliorer la régularité des publications
- Approfondir le dispositif « visite de hameau »
- Développer l'information s'agissant de l'astreinte téléphonique
- Associer les habitants par des réunions publiques et des commissions extra-municipales

Finalités :

- cohésion sociale (amélioration du « vivre ensemble »)
- épanouissement des êtres humains (amélioration des connaissances et sensibilisation à la démarche agenda 21)

Acteurs :

- Porteur de l'action : Alexandre TOUZET
- Partenaires : Jean-Claude LANGUILLAT, Gilbert SAURAT, Dominique BREBION

Moyens :

- Moyens financiers et subventions :
 - Coût :
 - Fonds propres :
 - Subventions :
- Outils :

Evaluation de l'action :

- Critères d'évaluation : régularité des réunions
- Résultats de l'évaluation :



Commune de Saint-Yon « Agenda 21 »

**objectif : Améliorer la qualité de l'engagement du village
19 - Promouvoir une gouvernance durable**

19/2 - L'évaluation et l'actualisation des objectifs de durabilité du village

Action dans le temps :

- Date de création de la fiche : 16/09/2011
- Date de mise à jour :
- Date de réalisation : action continue
- Phasage dans le temps :

Définition et déroulement de l'action :

Dans le cadre de la mise en œuvre de son agenda 21, la municipalité entend analyser ses résultats et actualiser ses objectifs.

- Présenter un rapport « développement durable » lors du vote du budget
- Evaluer et actualiser l'agenda 21 de la commune dans le cadre de la commission extramunicipale et le comité de pilotage
- Participer au baromètre du développement durable

Finalités :

- Ensemble des finalités

Acteurs :

- Porteurs de l'action : Alexandre TOUZET
- Partenaires : Jean-Claude LANGUILLAT, Gilbert SAURAT, Dominique BREBION

Moyens :

- Moyens financiers et subventions :
 - Coût :
 - Fonds propres :
 - Subventions :
- Outils :

Evaluation de l'action :

- Critères d'évaluation : régularité de l'évaluation
- Résultats de l'évaluation :



Commune de Saint-Yon « Agenda 21 »

*objectif : Améliorer la qualité de l'engagement du village
20 - Porter la durabilité au-delà du village*

Action dans le temps :

- Date de création de la fiche : 16/09/2011
- Date de mise à jour :
- Date de réalisation :
- Phasage dans le temps :

Définition et déroulement de l'action :

Le développement durable s'inscrit nécessairement dans un espace plus large. Les échanges permettront une action globale plus efficace.

- Participer aux réseaux d'échanges de bonnes pratiques (agenda 21 du département, ...)
- Participer à la vie des associations (Notre Village, les Eco Maires)
- Rendre compte aux partenaires des difficultés et des réussites
- Promouvoir le dispositif agenda 21 pour les villages
- Echanger sur l'adaptation des règles de l'éco-quartier pour les villages et les petites communes

Finalités :

- Ensemble des finalités

Acteurs :

- Porteur de l'action : Alexandre TOUZET
- Partenaires : équipe projet

Moyens :

- Moyens financiers et subventions :
 - Coût :
 - Fonds propres :
 - Subventions :
- Outils :

Evaluation de l'action :

- Critères d'évaluation :
- Résultats de l'évaluation :



Commune de Saint-Yon « Agenda 21 »

*objectif : Améliorer la qualité de l'engagement du village
21 - Porter la durabilité à l'international
21/1 – Coopération décentralisée*

Action dans le temps :

- Date de création de la fiche : 16/09/2011
- Date de mise à jour :
- Date de réalisation : action continue
- Phasage dans le temps :

Définition et déroulement de l'action :

Le développement durable implique une solidarité entre les territoires et une approche internationale. Dans le cadre ses moyens modestes, la commune engage une action de coopération décentralisée.

- Apporter le soutien de la commune à l'amélioration de la scolarisation des enfants de Dallah (Mali)
- Favoriser les échanges notamment scolaires afin de sensibiliser les plus jeunes à l'existence d'inégalités internationales et à l'exigence de solidarité pour y répondre

Finalités :

- épanouissement des êtres humains (amélioration des conditions d'existence)
- cohésion sociale (favoriser les solidarités internationales et développer une prise de conscience chez les jeunes)

Acteurs :

- Porteur de l'action : Pascale TRUCHOT-TOUZET
- Partenaires : Commune de Breux-Jouy, Conseil général de l'Essonne, Ministère des affaires étrangères, Comité de bassin Seine-Normandie

Moyens :

- Moyens financiers et subventions :
 - Coût :
 - Fonds propres :
 - Subventions :
- Outils :

Evaluation de l'action :

- Critères d'évaluation :
- Résultats de l'évaluation :

*objectif : Améliorer la qualité de l'engagement du village
21 - Porter la durabilité à l'international
21/2 –Sensibilisation aux enjeux internationaux*

Action dans le temps :

- Date de création de la fiche : 16/09/2011
- Date de mise à jour :
- Date de réalisation : action continue
- Phasage dans le temps :

Définition et déroulement de l'action :

Le développement durable implique une solidarité entre les territoires et une approche internationale. Les sommets internationaux se succèdent pour faire progresser la notion de développement durable (Conférence mondiale sur l'eau, Rio +20). Il est important de diffuser ces enjeux dans le cadre de fiches de l'agenda 21.

- Sensibiliser les habitants aux enjeux internationaux (articles dans le petit bavard)
- Préparer dans le cadre du Conseil municipal des enfants une action « agenda 21 et Rio »
- Inaugurer le jardin de l'agenda 21 dans le cadre du carnaval 2012 ayant pour thème le Brésil (la conférence de Rio de Janeiro se tenant du 4 au 6 juin 2012)

Finalités :

- cohésion sociale (favoriser les solidarités internationales et développer une prise de conscience chez les jeunes)

Acteurs :

- Porteur de l'action : Pascale TRUCHOT-TOUZET
- Partenaires : partenaires de la fiche Jardin de l'agenda 21, Gilbert SAURAT, commission extra-municipale des fêtes.

Moyens :

- Moyens financiers et subventions :
 - Coût :
 - Fonds propres :
 - Subventions :
- Outils :

Evaluation de l'action :

- Critères d'évaluation :
- Résultats de l'évaluation :